



🔊 Écouter



ENFANT & FAMILLE

## Santé maternelle et infantile

Les professionnels de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département vous accompagnent de la grossesse aux 6 ans de votre enfant. Ce service est ouvert à tous et gratuit.

### SOMMAIRE

#### La maternité

Dès la déclaration de la grossesse, les examens prénataux et postnataux obligatoires sont pris en charge à 100% au titre de l'assurance maternité.

[Voir >](#)

#### L'arrivée du bébé

La PMI met à votre disposition des professionnels pour vous accompagner, vous guider, vous rassurer.

[Voir >](#)

#### Le suivi du jeune enfant

Des examens de santé sont obligatoires, de la naissance à 6 ans. Ils sont pris en charge à 100% par le régime de sécurité sociale.

[Voir >](#)

#### Avoir un enfant différent

Votre enfant présente une maladie chronique, des troubles du comportement...? Les professionnels de PMI vous apportent soutien, conseil et écoute.

[Voir >](#)

#### La PMI à vos côtés


Devenir parent n'est pas si facile. C'est pourquoi les professionnels de la Protection Maternelle Infantile (PMI) vous rassurent et vous accompagnent.

[Voir >](#)



**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00